



Collectif Ambulancier des Transports Sanitaires et d'Urgences

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2020-005

DISTRIBUTION DES DOTATIONS DE MASQUES AUX AMBULANCIERS

Une aberration du Gouvernement !

LE TATRE, le mars 2020

Olivier VERAN, lors de sa conférence de presse, a précisé les modalités, les types et les volumes des masques distribués aux professionnels de santé.

Nous nous réjouissons que Monsieur le Ministre ait intégré les ambulanciers privés. Cela prouve, une fois de plus, que les ambulanciers sont des professionnels de santé.

Malgré tous, nous avons très vite déchanté !

En effet, il a indiqué que les ambulanciers seraient dotés de 50 masques FFP1 (chirurgical) par semaine et par entreprise.

Or, il faut 1 masque toutes les 3h par ambulancier soit 4 masques par jours et par ambulancier et 1 masque pour le patient (s'il n'en a pas déjà un).

De plus, une entreprise de Transport Sanitaire compte en moyenne 10 salariés. Il faut donc en moyenne 40 masques par jour pour les ambulanciers par entreprise.

Le calcul est donc très simple et montre bien que le Gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux de protection des professionnels de santé extra-hospitalier et notamment les ambulanciers français !

Nous demandons que la dotation en masque soit dimensionnée en fonction des besoins et non de façon universelle.

De plus, nous réaffirmons que les ambulanciers doivent impérativement être équipés en masque FFP2 et non FFP1.

Nous souhaitons donc que Monsieur le Ministre modifie sans délais ses recommandations !

Le Bureau National et les représentants locaux

Pour la Revalorisation et la Défense de la Profession